

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

18

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 16 décembre 2019



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. BORDAT

Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - Mme DILLENSEGER - Mme AKPINAR-ISTIQAM - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - Mme MARTIN-GENDRE - M. BERTHIER - Mme TOMASELLI - M. PIAN - M. DECOMBARD - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHICI - M. FAVERJON - M. BARD - Mme CHARRET-GODARD - M. ROZOY - M. DIOUF - Mme BLAYA - M. N'DIAYE - Mme OUTHIER - Mme MILLE - Mme VANDRIESSE - M. BICHOT - M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX

Membres excusés : Mme ZIVKOVIC (pouvoir Mme KOENDERS) - Mme TROUWBORST (pouvoir M. DESEILLE) - Mme HILY (pouvoir Mme MODDE) - Mme FERRIERE (pouvoir M. BORDAT) - M. CONTESSE (pouvoir Mme BLAYA) - Mme FAVIER (pouvoir M. MEKHANTAR) - M. HELIE (pouvoir Mme REVEL) - Mme VOISIN-VAIRELLES (pouvoir M. AYACHE)

Membres absents : M. MARTIN - M. HOUPERT - M. CAVIN

OBJET DE LA DELIBERATION

Conventions d'objectifs et de moyens conclues avec les Pupilles de l'Enseignement Public du Centre de la Bourgogne Franche Comté (PEP CBFC), la Maison des Jeunes et de la Culture – Centre Social Montchapet et le Comité d'Activités Sociales Interentreprises Dijon (CASI DIJON) concernant l'organisation d'accueils de loisirs extrascolaires - Avenants

Madame Dillenseger, au nom de la commission de l'éducation, de la petite enfance, des sports et de la jeunesse, expose :

Mesdames, Messieurs,

Par délibérations du 16 décembre 2013, le Conseil Municipal a validé la conclusion de conventions, établies pour une durée de trois ans, à compter du 1er janvier 2014, fixant les modalités d'accueil d'enfants au sein des structures de loisirs suivantes :

- accueils de loisirs extrascolaires gérés par les PEP CBFC;
- accueil de loisirs de la MJC - Centre Social Montchapet ;
- accueil de loisirs du CASI DIJON.

Ces conventions étant arrivées à leur terme le 31 décembre 2017, elles ont fait l'objet d'une prolongation par avenant jusqu'au 31 décembre 2019, par délibérations du 17 décembre 2018.

Il est proposé la conclusion d'un nouvel avenant, pour chacune d'entre elles, à compter du 1er janvier 2020 et jusqu'au 31 août 2021, afin de maintenir le soutien de la Ville à l'activité des partenaires PEP CBFC, MJC - Centre Social Montchapet et CASI DIJON dans le cadre de l'accueil des enfants fréquentant les accueils de loisirs extrascolaires dijonnais.

Cette année de renouvellement permettra de voir aboutir la réflexion engagée dans le cadre de la mise en œuvre du schéma de développement des structures de quartier concernant l'organisation territoriale de l'offre d'accueil de loisirs au regard de l'évolution de la physionomie de la Ville et des besoins des familles.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1- approuver les projets d'avenants à conclure entre les parties, annexés au rapport, et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause leurs économies générales ;

2- m'autoriser à signer les avenants aux conventions définitifs, ainsi que tout acte à intervenir pour leur application.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ